AR Prefecture

063-216302653-20231106-20231177B-DE Reçu le 14/11/2023



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères 63190 Orléat

Tél: 04 73 73 13 02 **Fax**: 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le six novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Octobre 2023.

<u>PRÉSENTS</u>: Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Richard PONCEPT, Grégory COINTE, Stéphanie YVERNAULT, Rémi CHABANAT, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Héloïse FERRIER;

Ont donné procuration : Mme Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT

Mme Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO

Absente: Cindy FOUR

DELIBERATION

Subvention Région : Aménagement d'un terrain de tennis

N°2023/11/77 B

Objet : Autres domaines de compétences de communes

 Vu la délibération n°2023/06 relative à la convention d'utilisation des terrains de tennis au Sporting Club Lozevien

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement des terrains de tennis à la base de loisirs.

Madame le Maire donne lecture du plan de financement :

Travaux d'aménagement (dalle, revêtement, grillage) 138 666 € HT

Subvention Région 20%

27 733 €

Autofinancement

110 933 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le plan de financement
- Autorise Mme le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an cidessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 6 novembre 2023

AR Prefecture

063-216302653-20231106-20231177B-DE Reçu le 14/11/2023